

LE MONTAGE FINANCIER D'UNE FICTION

(LONG-MÉTRAGE, SÉRIE, UNITAIRE)

FORMATIONS 2022-2023

CENTRE EUROPÉEN DE FORMATION À LA PRODUCTION DE FILMS

SOMMAIRE GÉNÉRAL





ACTION DE FORMATION

Le CEFPP en quelques mots	PAGES 2-3
L'action de formation	PAGES 4-5
Public concerné et objectifs	PAGE 6
Modalités de mise en œuvre.....	PAGE 7
Contexte	PAGES 8-9
Programme détaillé	PAGES 10-13
Conditions générales de vente	PAGES 14

Durée hebdomadaire des formations 36 heures

Horaires hebdomadaires 9h30-13h30 et 14h30-18h30

Lieu de formation Paris 20^e

Renseignements 01 40 30 22 35



**LE CEFPP
EN QUELQUES MOTS**

La démarche du CEFPF : un projet pédagogique à caractère professionnel et une exigence de qualité

Créé en décembre 1992, le CEFPF a été l'initiateur de stages de formation destinés à répondre aux besoins des professionnels du secteur cinématographique et audiovisuel, souhaitant développer ou actualiser leurs connaissances en matière de production de films. **Plus de 8 000 professionnels du film, intermittents du spectacle ou salariés permanents des sociétés de production et de diffusion ont, jusqu'à présent, participé à ces formations.**

Le CEFPF fait **appel exclusivement à des professionnels pour dispenser les formations**. Le recours à un grand nombre de ces professionnels – **producteurs, représentants d'institutions publiques ou de sociétés de gestion collective, avocats, responsables d'organismes de diffusion** – permet de garantir l'actualité des connaissances transmises, la spécialisation des interventions ainsi que la diversité des savoirs et des savoir-faire. Le nombre et la diversité des formateurs intervenant au CEFPF rendent nécessaire le respect d'une « **démarche qualité** », **fondée sur un travail de sélection et d'orientation préalable** des candidats, une **coordination pédagogique** des interventions, assurée par un responsable pédagogique ainsi qu'un formateur référent associés à chaque formation, **la contribution d'experts** chargés du conseil et de l'ingénierie pédagogique, le **suivi post-formation** et l'accompagnement des stagiaires.

Une évaluation des acquis en fin de formation

Toutes les formations du CEFPF conventionnées par l'AFDAS donnent lieu à une évaluation des acquis en fin de parcours, sous la forme de test ou d'examen avec un jury de professionnels. **Cette évaluation permet à chaque participant d'identifier ses nouveaux acquis pour valoriser son CV ainsi que ses marges de progression. Elle est conçue comme un outil de valorisation des compétences en vue de développer l'employabilité des candidats.**

L'ACTION DE FORMATION





PRÉSENTATION DE L'ACTION DE FORMATION

L'ensemble de cette action est supervisé par un responsable pédagogique ainsi qu'un formateur référent.

Le responsable pédagogique est le garant de l'organisation générale du stage. Il s'assure du bon déroulement de la formation et propose, le cas échéant, les actions pédagogiques correctives. **Le responsable pédagogique est assisté dans son action par le formateur référent.**

Ce dernier est l'interlocuteur direct des stagiaires qui peuvent se référer à lui quel que soit le problème pédagogique qu'ils rencontrent.

Il aide le responsable pédagogique à mettre en œuvre les actions pédagogiques correctives durant le stage si nécessaire. Le formateur référent peut, à la demande des stagiaires, assurer des entretiens individuels.

CENTRE EUROPÉEN DE FORMATION À LA PRODUCTION DE FILMS

ACCUEIL PUBLIC / RENSEIGNEMENTS

19 et 19 bis, rue de la Justice - 75020 PARIS
Tél. : 01 40 30 22 35

ADRESSE POSTALE

55, rue Etienne Marey 75020 PARIS

www.cefpf.com - info@cefpf.com

PUBLIC CONCERNÉ ET OBJECTIFS

PUBLIC CONCERNÉ

Profil professionnel des stagiaires

Assistants de production, techniciens de plateau ayant une expérience de production et souhaitant collaborer à la gestion et au développement de projets pour des sociétés de production cinéma.

Pré-requis, expérience professionnelle

Niveau Bac+2 minimum, de préférence dans le domaine juridique, économique et comptable, ou expérience professionnelle évaluée par les responsables pédagogiques du CEFPPF sur présentation d'un curriculum vitæ.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Objectif principal

A l'issue de la semaine, les apprenants auront connaissance de la palette de financements disponibles à la production d'oeuvres cinématographiques et audiovisuelles.

Objectifs détaillés

- Connaître les responsabilités d'un producteur délégué et d'un distributeur et leur rôle respectif dans le financement d'un projet cinématographique ou audiovisuel.
- Estimer le potentiel d'un projet et envisager les dispositifs de financement adaptés (production et/ou coproduction)
- Établir le plan de financement d'une production française ou coproduite avec un pays étranger.
- Etablir des dossiers de demande d'aide selon le couloir de financement sollicité.

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Durée totale :	40 heures, soit 5 jours
Durée hebdomadaire :	40 heures : 9h30-13h30 - 14h30-18h30
Effectif maximum:	16 personnes
Lieu de formation :	CEFPF - 19, rue de la Justice - 75020 Paris
Contact :	Tél : 01 40 30 22 35
Date des sessions :	Du 10 avril 2023 au 14 avril 2023 Du 05 juin 2023 au 09 juin 2023

FORMATEURS

Responsable pédagogique :	Axelle CHARVOZ, responsable pédagogique au CEFPF
Formateur référent :	Matthieu AGERON, producteur
Intervenants :	Experts qualifiés et professionnels reconnus dans le secteur de l'audiovisuel et du cinéma (voir liste jointe)

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

Méthode pédagogique :	Les stagiaires commencent par rencontrer des professionnels du secteur venus aborder des points techniques et réglementaires des financements pour ensuite les deux derniers jours rencontrer des producteurs spécialisés dans des schémas de production spécifiques
Supports fournis aux stagiaires :	<ul style="list-style-type: none">- Dossier documentation propre à chaque intervenant.- Vademecum de la production (adresses et mails des contacts des institutions...)- Exemples de plans de financement et de dossiers d'aide production- Une plateforme pédagogique en libre accès dès le début de la formation et permet aux stagiaires de préparer leurs questions pour les intervenants concernés lors des cours en mode présentiel.
Nombre de stagiaires par poste de travail :	Un poste de travail Macintosh par personne.
Modalités d'évaluation :	- Bilan hebdomadaire sur le contenu pédagogique de la formation au moyen de questionnaires d'évaluation remis aux stagiaires et analysés par le coordinateur pédagogique.

Le CEFPF peut accueillir toute personne en situation de handicap

CONTEXTE





« Le producteur de l'œuvre audiovisuelle est la personne physique ou morale qui prend l'initiative et la responsabilité de la réalisation de l'œuvre. » Article 132-23 du code de la propriété intellectuelle.

Responsable du film qu'il produit du point de vue juridique comme du point de vue financier, le producteur est responsable du garanti de bonne fin (c'est à dire que le film soit terminé dans les temps sans dépassement de budget) vis à vis de tous les investisseurs.

Financer un film en France repose sur quatre protagonistes : le producteur délégué, les coproducteurs, le ou les distributeurs, le ou les diffuseurs (français et étrangers). A cela s'ajoutent les différentes formes de soutien apportées par les financements publics (CNC, région, territoires) et les apports des financements privés (Soficas, crédit d'impôt, les banques).

Ce programme a deux axes pédagogiques :

- comprendre les différentes responsabilités financières du producteur lors du financement d'un projet cinématographique ou audiovisuel.
- Connaître les principaux guichets de financement (publics ou privés) qu'un producteur peut solliciter lors du montage financier d'un projet cinématographique ou audiovisuel.

Cette formation a pour intérêt d'être dispensé par des professionnels en activité et d'être pratique (exemple de plans de financements – cas pratiques de dossiers de demande d'aide).

PROGRAMME DÉTAILLÉ





■ 1ère journée :

Présentation de la formation et rappel des objectifs

Répartition des rôles : Producteur – Distributeur – Diffuseurs

Le producteur de film

Objectif :

- Compréhension du rôle du producteur et de ses différentes responsabilités tout au long de la chaîne de fabrication d'un film.

Contenu :

- Les principes de gestion d'une société de production.
- Mise en place de « la chaîne » de production et développement des projets. Les différentes étapes de production d'un projet de long métrage
- Cheminement du financement d'un film

La distribution en salle

Objectif :

- Connaissance des obligations contractuelles de sortie des films français sur le territoire français.

Contenu :

- Le rôle du distributeur et l'analyse du marché
- La stratégie de sortie
- La négociation du contrat de distribution :
- Le minimum garanti et les frais d'édition
- Les interlocuteurs du distributeur : les exploitants
- La remontée et la répartition des recettes salles
- La rémunération du distributeur

■ 2ème journée :

Les nouveaux diffuseurs

Objectif :

- Présentation des nouveaux modes de consommation, susceptibles d'impacter profondément la distribution des films dans les années à venir.

Contenu :

- Présentation de l'évolution du public
- Évolution de la chronologie des médias
- De chaînes historiques aux plateformes

La réglementation financière

Objectif :

- Connaître les enjeux de la production et analyse de risques financiers

Contenu :

- La trésorerie
- Les banques et les établissements de crédit
- Le rôle de l'IFCIC

Le crédit d'impôt et la stratégie de levée de fonds.

Objectif :

- Comprendre et analyser les mécanismes du crédit d'impôt aux plans juridique, financier, comptable et fiscal.



Contenu :

- Rappel des règles comptables et fiscales du financement de l'œuvre
- Conditions de réalisation des œuvres cinématographiques visant l'accès au crédit d'impôt
- Avantages et inconvénients

LES FINANCEMENTS PUBLICS (Français et Européens)

■ 3ème journée :

LE CNC

Objectif :

- Comprendre le rôle du CNC et connaître ses principaux modes de financement

Contenu :

- Les principales missions du CNC
- Panorama des aides sélectives
- Le compte de soutien
- L'agrément

LES REGIONS (exemple de la région Ile de France)

Objectif :

- Connaissance des aides régionales et des différents types de soutiens régionaux

Contenu :

- Historique des politiques territoriales en matière cinématographique :
- La notion d'aide (régions, départements, villes)
- Les relations entre le CNC et les régions

Les différents types d'aides régionales :

- Subventions
- Aides remboursables
- Cas particulier Rhône Alpes cinéma • (l'accueil des tournages en région),
- La Commission Nationale du Film France

Exercice : Etude d'un dossier de candidature à une subvention régionale

■ 4ème journée :

Les dispositifs d'aides européennes (exemple de Media Europe Creative)

Objectif :

- Analyse du marché européen et de son évolution.
- Identification des acteurs institutionnels en Europe qui favorisent et régulent l'activité économique du secteur.

Contenu :

- Panorama des soutiens publics aux productions cinématographiques et audiovisuelles :
- Les aides au développement de projet : Le programme Media
- les actions du plan Media
- les critères de sélection des projets
- Les aides à la production : Eurimage
- le rôle d'Eurimage

Exercice : Etude d'un dossier de candidature



EXEMPLE DE MONTAGES FINANCIERS

Produire un film français

Objectif :

- Application pratiques des notions abordées avec les intervenantes de la région et du CNC

Contenu :

- Quel projet pour quels financements
- Les montages financiers avec le CNC et les régions et le CNC

Exercice : Elaboration d'un Plan de financement

■ 5ème journée :

Produire un film unitaire (ou une série) pour une chaîne de télévision ou une plateforme

Objectif :

- Connaissance des mécanismes pour produire avec une chaîne ou une plateforme

Contenu :

- Les modalités d'intervention des chaînes dans les coproductions et dans l'achat des droits de diffusion
- La réglementation fixant les obligations de diffusion en matière d'investissement
- La politique d'achat des chaînes
- La finalisation du plan de financement
- La complexité de produire avec Netflix ou autre plateforme

Exercice : Elaboration d'un Plan de financement

Coproduire un long métrage avec l'Europe

Objectif :

- Aperçu de la réglementation pour production avec un partenaire européen.

Contenu :

- La recherche des partenaires internationaux pour le montage financier d'un film.
- Etude de la réglementation entre pays
- Les conventions négociées entre pays
- Les accords bilatéraux et les règles spécifiques
- La réciprocité des charges et des bénéfices entre pays coproducteurs
- La recherche de financements auprès de coproductions étrangères

Exercice : Elaboration d'un Plan de financement

Bilan de la formation



C.G.V. CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

I . INSCRIPTION

Toute personne souhaitant suivre l'un des programmes du CEFPP doit au préalable rencontrer l'un des responsables du service « sélection, orientation et suivi des stagiaires ». Celui-ci détermine si le candidat satisfait aux pré-requis du stage de manière à constituer son dossier.

Les stagiaires reconnaissent avoir pris connaissance, au cours de l'entretien d'orientation, de l'ensemble des informations relatives aux unités pédagogiques. Ils ont, au cours de cet entretien, déterminé leur choix concernant la formation qu'ils vont suivre.

Les candidats doivent respecter les critères de prise en charge et les délais de dépôt de dossier, prévus par leur fonds de formation.

Les inscriptions sont effectuées dans la limite des places disponibles et sous réserve de la confirmation de prise en charge par le fonds de formation. Chaque stagiaire reçoit une convocation la semaine précédant son entrée en formation.

II . ANNULATION, ABSENCE ET REPORT

Toute annulation doit être signalée au CEFPP et au fonds de formation le plus tôt possible avant le stage, par téléphone et par confirmation écrite.

Toute absence injustifiée au cours de la formation est facturée directement au stagiaire selon le tarif en vigueur.

Tout report doit être signalé au CEFPP et au fonds de formation une semaine au plus tard avant le début du stage.

Dans ce cas, le stagiaire est inscrit prioritairement à la session suivante, sous réserve des places disponibles et de l'accord du fonds de formation.

III . RÈGLEMENT

Toute part de financement individuel doit être réglée par le stagiaire avant son entrée en stage.

IV . LOGICIELS INFORMATIQUES

Conformément à l'article 122-6 du Code de la Propriété Intellectuelle, le stagiaire est tenu de n'introduire aucun logiciel dans les ordinateurs du CEFPP. De même, il est tenu de ne pas recopier de logiciels pour son usage personnel. Tout contrevenant s'expose à des poursuites.

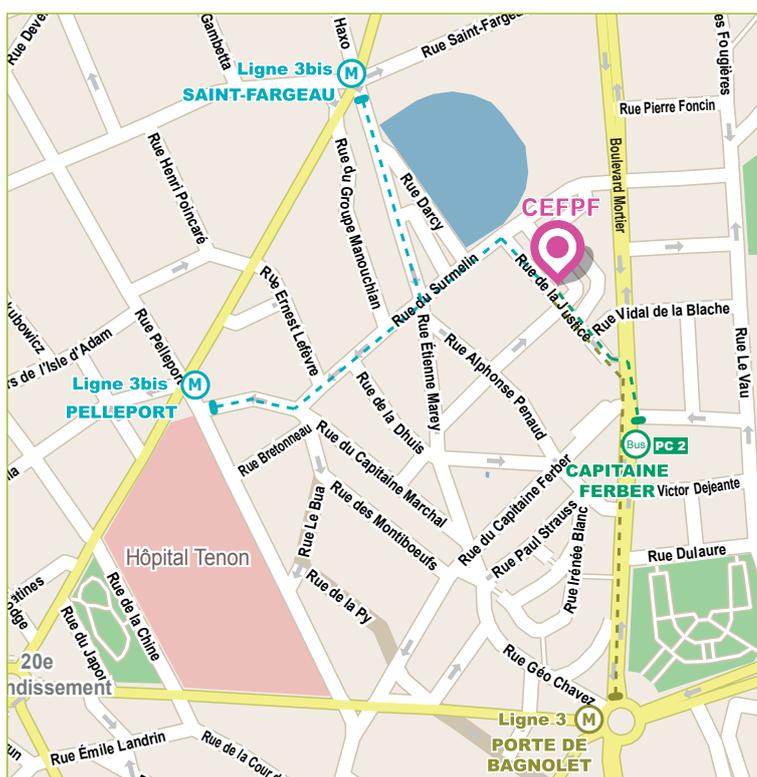
V . GARANTIES

Le CEFPP ne pourra être tenu responsable des modifications survenues à la suite d'événements indépendants de sa volonté, en particulier en cas d'annulation d'un stage par suite d'une insuffisance d'inscriptions.

L'ensemble des formateurs étant des professionnels, le CEFPP se réserve le droit de changer de formateur ou de reporter l'intervention à une date ultérieure pendant la durée du stage, en cas d'indisponibilité de dernière minute de l'intervenant initialement prévu.



CENTRE PRIVÉ EUROPÉEN DE FORMATION À LA PRODUCTION DE FILMS



■ ACCUEIL DU PUBLIC

19 et 19 bis, rue de la Justice
75020 Paris

■ NOUS CONTACTER

PAR COURRIER

55, rue Etienne Marey
75020 Paris

Standard : 01 40 30 22 35

Email : info@cefpf.com

www.cefpf.com

Retrouvez-nous sur **Facebook**

 www.facebook.com/CEFPF

Le CEFPF dispose, au 19 rue de la Justice et au 55 rue Etienne Marey, de salles accessibles aux personnes en situation de handicap.